

SERVICES PUBLICS ATTAQUÉS DROITS DES FEMMES MENACÉS

LE 8 MARS 2025

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES



TOU·TES MOBILISÉ·ES

DES SERVICES PUBLICS FORTS POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ

Cette nouvelle année 2025 s'annonce bien sombrement dans un monde fragilisé par les extrémismes politiques et religieux. En effet, l'ancrage et la banalisation des idées d'extrême droite sont des dangers pour les valeurs que nous portons, en particulier l'égalité des droits et la lutte contre toutes formes de violences, d'oppression et de discrimination. Du Moyen-Orient aux Etats-Unis, et passant par une partie de l'Europe, les droits

de la moitié de la population – les femmes – sont menacés, voire annihilés tout simplement par des politiques rétrogrades et misogynes. Cette domination patriarcale, qui réduit le sort des êtres humains aux seuls intérêts transactionnels de quelques milliardaires et dirigeants autoritaires, heurte de plein fouet la dignité et l'intégrité des femmes du monde entier.

Un des remparts aux inégalités et aux violences d'une société capitaliste, masculiniste et patriarcale est **le service public**, bien commun et garant justement de l'égalité. Ce n'est donc pas un hasard qu'ils soient attaqués !

La fonction publique est sans cesse fragilisée par des politiques budgétaires d'austérité qui ont pour conséquences la non-effectivité de l'égalité salariale, la fermeture de services publics de santé, des réductions dans les services de justice et de l'éducation, malgré les dernières annonces du gouvernement sur l'arrêt de suppression de 4000 postes dans l'éducation nationale. 2,5 milliards d'économies dans les collectivités voulus par le gouvernement : quelles conséquences pour les agent·es, dans leur quotidien de travail, pour leur santé et leur rémunération ?

LE DROIT À LA SANTÉ POUR TOUT·ES : UNE PRISE EN COMPTE INDISPENSABLE, EN PARTICULIER POUR LES FEMMES

La fonction publique territoriale est composée de 63 % de femmes. Leur santé, tant physique que mentale, est souvent mise à mal par des conditions de travail inadaptées et une méconnaissance des spécificités féminines. Si des débats récents, comme celui sur l'endométriose, ont permis de mettre en lumière certaines problématiques, il reste beaucoup à faire pour que la fonction publique prenne véritablement en compte la santé des agentes.

- **Les femmes sont deux fois plus touchées par la souffrance psychique liée au travail** (6 % contre 3 % des hommes).

- Elles déclarent plus fréquemment des troubles musculosquelettiques (60 % des femmes âgées de 18 à 64 ans contre 51 % des hommes).
- Ces écarts s'expliquent notamment par la forte division sexuelle dans certains secteurs où les tâches sont souvent genrées et pénibles.

La santé des agentes ne peut être réduite à des problématiques physiques (règles douloureuses, endométriose, ménopause, maladies féminines telles que le cancer du sein, ou encore les risques professionnels spécifiques). Il est essentiel d'inclure également les enjeux de santé mentale tels que :

- La charge mentale : un fardeau invisible mais omniprésent, souvent lié à la double journée de travail.
- Le burn-out : accentué par les sous-effectifs dans certains secteurs et des conditions de travail stressantes.

Ces constats montrent clairement que les employeurs publics doivent adapter leurs politiques pour mieux répondre aux besoins spécifiques des agentes.

Les risques professionnels spécifiques aux femmes sont souvent invisibilisés, conduisant à leur sous-évaluation.

Ces inégalités s'expliquent par la combinaison de facteurs professionnels (pénibilité accrue, stagnation des carrières, division sexuée des tâches) et extra-professionnels (parentalité, monoparentalité, aide, violences domestiques, maladies chroniques spécifiques comme l'endométriose ou le cancer).

Les organisations du travail restent largement conçues sur des standards masculins, excluant les besoins biologiques, physiologiques et sociaux des femmes. Les équipements, seuils d'exposition, horaires et conditions de travail ne sont pas adaptés à leurs réalités. De plus, les femmes subissent

une surexposition aux violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail.

Les enjeux de santé, et particulièrement au travail, sont un combat du quotidien pour la CGT.

La CGT réclame « le **100 % sécurité sociale** », c'est-à-dire un droit à la santé qui comporte une prise en charge totale pour toutes et tous, sans reste à charge, sur les médicaments comme sur les soins et les dispositifs de santé, en courte ou en longue maladie, maternité, invalidité, accident du travail, en ambulatoire ou en hospitalisation.

La CGT poursuit son travail pour un droit à la santé au sein du travail qui s'appuierait notamment sur

des données genrées permettant de reconnaître des pathologies spécifiques aux femmes.

Par exemple, l'expression grandissante de la part des agentes de la nécessité de reconnaître les conséquences des menstruations douloureuses voire handicapantes doit pouvoir trouver une réponse adaptée par les employeurs, comme c'est le cas à Lyon par exemple, où 25 jours d'ASA sont permis, sur autorisation de la médecine du travail, dans le cas de menstruation douloureuse. Cependant, selon certains préfets, les délibérations favorables à de nouveaux conquies en faveur de la santé des femmes sont retoquées, comme en Isère ou dans le Bas-Rhin.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL : NOUS SOMMES LOIN DU COMPTE !

La fonction publique territoriale a beau être composée de 63 % de femmes, les inégalités demeurent, de l'embauche à la retraite. Elles se retrouvent dans toutes les composantes de la carrière : la rémunération, l'accès au poste à responsabilité, le temps de travail, l'accès à la formation... Ces inégalités sont à la fois marquées par le genre, l'âge, la catégorie et la filière. Selon les données Adelyce*, **le salaire moyen des hommes est supérieur de 14,8 % à celui des femmes, soit + 362 € bruts mensuels pour les hommes dans la fonction publique territoriale, en 2022.**

Cette différence est principalement liée à une sous-représentation des femmes dans les postes à hautes responsabilités et aux emplois les mieux rémunérés ainsi qu'à l'écart du temps de travail. En effet, plus de 20 % de femmes n'exercent pas à temps plein. Le gouvernement Macron 1 a mis en place plusieurs actions comprises dans les plans pour l'égalité (accord du 30 novembre

2018 et loi TFP 2019). Si des améliorations sont à noter dans les collectivités, elles sont soit le fait de dispositifs ponctuels, soit de dispositifs catégoriels, notamment dans les filières à prédominance féminine, par exemple : l'obtention du Ségur, « Bonus attractivité »...

Les écarts de salaire sont aussi présents au sein même des filières. Parmi les moins égalitaires : les filières médicales, administrative, et technique. **Ex : filière administrative : en moyenne à temps de travail équivalent pour une femme : 2964 € alors qu'un homme perçoit 3578 €, en 2023.**

Les inégalités salariales varient également selon les tranches d'âge. Nous avons observé en quelques mois l'impact de la réforme des retraites « Macron-Borne » sur la carrière de tous les personnels, et en particulier des femmes contraintes de travailler davantage, car ce sont elles qui, le plus souvent, ont des carrières hachées et des temps non-

complets. Pourtant, des solutions existent et sont vivables : **l'égalité salariale représente 6,5 milliards d'euros qui pourraient immédiatement entrer dans les caisses du système de protection sociale, une goutte d'eau à côté des milliards de bénéfices engrangés par le CAC40 dont une grande partie s'évaporent dans les paradis fiscaux. L'intégration du RI dans le calcul de la retraite permettrait de lutter contre les petites pensions, un plan massif de titularisation garantirait la pérennité de notre caisse de retraite, la CNRACL...**

Encore une fois, nous ne pouvons qu'observer que le système capitaliste entretient les inégalités de genre dans un but d'exploitation, de domination et de destruction du modèle de protection sociale afin de privatiser notre bien commun. **Oui, quand les pouvoirs exécutifs et législatifs s'attaquent aux services publics, ils menacent directement les droits des femmes.**

* Observatoire de la masse salariale de la fonction publique territoriale — Vue des agents — Adelyce

LA CGT REVENDIQUE

- ▶ L'effectivité de l'égalité salariale, « à travail égal, salaire égal » ;
- ▶ L'augmentation des salaires et des pensions ;
- ▶ L'abrogation des réformes des retraites, pour un retour à la retraite à 60 ans ;
- ▶ Un droit à la santé par « le 100 % Sécu » et l'adaptation des autorisations spéciales d'absences liées à des pathologies et maladies touchant particulièrement les femmes ;
- ▶ La suppression de la mesure baissant de 10 % le taux de remplacement du traitement de base pendant

les arrêts de maladie ordinaire.

- ▶ La gratuité des protections hygiéniques et leur mise à disposition gratuite sur le lieu de travail ;
- ▶ La suppression du jour de carence pour toutes et tous ainsi que le retour à 100 % de la prise en charge à 100 % en cas de maladie ordinaire dès le premier jour ;
- ▶ La liberté de disposer de son corps et de ses choix avec la gratuité des moyens de contraception et l'ouverture de centres IVG, de centres de santé sexuelle et de maternité ;
- ▶ Le respect de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels genré (DUERP).

LE 8 MARS 2025 | EXIGEONS DES SERVICES PUBLICS FORTS POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DANS TOUTES LES INITIATIVES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS



+ D'INFO